



CEREMONIE DES VŒUX DU CSFPT 2019

24 janvier 2019

Intervention de M. Philippe LAURENT

Président du CSFPT

Monsieur le Directeur général,

Mesdames, Messieurs,

Je voudrais avant tout remercier chacun d'entre vous pour sa présence en ce jour, et remercier François DELUGA et les services du CNFPT, qui comme chaque année accueillent le CSFPT pour cette cérémonie.

Je veux également excuser Olivier DUSSOPT, Secrétaire d'Etat chargé de la fonction publique qui, devant accompagner ce jour le Président de la République, ne peut honorer cette cérémonie de sa présence.

En ce début d'année 2019, il nous est donc agréable de faire le point sur l'année passée et de présenter quelques perspectives.

L'année 2018 a été une année d'activité et d'évolution importante pour le CSFPT, non seulement en raison du vote de rapports significatifs, mais aussi du fait de l'évolution du dialogue social en son sein et de sa participation active à la préparation de la réforme de la fonction publique, à travers l'« agenda social ».

Ainsi, outre les rapports « classiques » élaborés sur une plus longue durée, un certain nombre de notes plus brèves attestent d'une réactivité plus grande du CSFPT aux évolutions statutaires ou aux projets de réforme, c'est le sens des notes sur le droit syndical (FS4), sur la filière sapeurs-pompiers (FS3) ou sur la reconversion professionnelle (FS2).

Enfin, un rapport sur le recrutement et la formation des ATSEM (FS2), un autre sur la filière enseignement artistique (FS 3), et un rapport sur l'impact des contrats aidés sur l'emploi public territorial (FS5) sont venus compléter une production déjà dense.

De fait, même si moins de textes réglementaires ont été examinés cette année – ce qui était prévisible – le CSFPT a maintenu une activité de réflexion et de dialogue permanent. C'est bien cette permanence, cette régularité qui permet aux organisations syndicales et aux élus locaux d'avoir un dialogue confiant et fructueux.

Mais l'activité extérieure du CSFPT a aussi été importante avec sa participation à l'agenda social, au CCFP, et aux concertations préalables au projet de réforme de la fonction publique.

Deux éléments nouveaux sont à noter : la réforme du collège des employeurs territoriaux – en l'occurrence le collège des élus municipaux - pour qu'il reflète mieux l'évolution des territoires ; ainsi que l'initiative de créer une « Coordination des employeurs territoriaux ».

Plus que jamais, le monde local, et notamment les employeurs territoriaux, ont besoin de cohérence dans la réflexion et leur expression publique.

Cette « coordination » dépasse bien sûr le cadre strict des missions réglementaires du CSFPT, mais au moment où le monde local est plus que jamais interpellé, sollicité et parfois même critiqué, il faut que les employeurs locaux, à travers leurs associations représentatives, se

féderent pour affirmer leurs positions et expliciter leurs choix au service de la collectivité.

Récemment, les maires de la Région Normandie ont pu montrer aux plus hautes autorités de la République, à la fois leur lucidité critique, leur sens des responsabilités et finalement leur attitude républicaine.

Le monde local ne peut se contenter de critiquer, de réagir ou de pratiquer une politique de la chaise vide, il est un acteur politique, social et économique essentiel et doit être reconnu comme tel.

Acteurs de la République avec l'Etat, les employeurs territoriaux doivent donc affirmer leurs valeurs, leurs choix, leur attachement au service public.

Ainsi, à travers cette coordination, approuvée par toutes les associations d'élus locaux, les collectivités locales manifestent leur volonté de peser sur les débats, de proposer.

Le monde local se transforme aussi progressivement, et nous voyons que les effectifs des collectivités sont désormais stables. Pour autant les collectivités, dans ce contexte de contraintes nombreuses, n'ont pas renoncé à agir et continuent de se développer. Elles restent dynamiques, même si les dotations ne varient pas.

Tout cela nécessite des moyens et des ressources adaptées. La qualité du personnel est donc au cœur de ces débats.

Alors, en ce début d'année, nous pouvons prévoir une forte activité pour 2019, avec la perspective prochaine de la loi sur la fonction publique et des décrets subséquents.

Auparavant, élément essentiel, le nouveau collège des organisations syndicales sera installé le 13 février. Pour la première fois, son agenda est déconnecté de celui des élus locaux, employeurs.

Voilà, cher collègues et amis, en ce début d'année, quelques réflexions et perspectives.

Je ne voudrais pas terminer cette intervention sans évoquer les excellentes relations, la coopération régulière qui existent avec la DGCL avant tout mais aussi avec la DGAFP, qui montrent que les relations Etat / Collectivités ne sont pas si difficiles si chacun sait ce qu'il veut et sait communiquer.

Que les agents de chacune de ces directions, ainsi que les agents du CSFPT, discrets et efficaces, soient ici remerciés pour leur travail et leur dévouement.

La fonction publique territoriale a accompagné la décentralisation depuis 35 ans et nous souhaitons donc qu'elle puisse maintenir sa place dans le dialogue renouvelé entre l'Etat et les territoires, les élus.

Tel est le vœu que je forme aujourd'hui et auquel j'ajoute mes plus sincères vœux de bonheur, de santé et de réussite pour chacune et chacun d'entre vous.

Je vous remercie.